



« Je
ça **JETTE**
OÙ? »

GUIDE du TRI des déchets

*Pour ne plus
douter avant
de jeter !*

Le SMICTOM Valcobreizh est le service public de gestion des déchets de votre commune.

www.valcobreizh.fr



LA REDEVANCE

La redevance est due pour tout logement meublé au 1^{er} jour de chaque trimestre, qu'il soit une résidence principale ou secondaire.

La redevance est calculée selon le nombre de personnes au foyer.

Les foyers inscrits et déjà équipés au 1^{er} janvier 2021 d'un 60 litres à 1 ou 2 personnes ou d'un 80 litres à 3 personnes et plus sont restés sur l'ancienne grille tarifaire liée au volume. En contrepartie, ils s'engagent à ne pas produire plus de déchets que ce que la contenance de leur bac ne le permet. En cas de débordement du bac, les foyers concernés seront dotés d'un bac de volume supérieur et basculeront sur la nouvelle grille tarifaire.

Focus sur la ristourne incitative pour bon geste environnemental

Le SMICTOM VALCOBREIZH a décidé en 2021 de généraliser à l'ensemble du territoire la ristourne incitative pour bon geste environnemental. **Attention, cette ristourne ne s'applique pas pour les foyers restés sur l'ancienne grille tarifaire.**

Cette ristourne de 10 € vise à récompenser les habitants du territoire pour leurs efforts à la réduction des déchets. Le système se veut incitatif : la ristourne est calculée par rapport au nombre de présentations du bac de collecte d'ordures ménagères.

Si vous présentez moins de 27 fois votre bac au cours de l'année (entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre), **soit une fois sur deux ou moins, vous bénéficiez automatiquement de cette ristourne** l'année suivante. Pour en bénéficier en 2024, vous devrez présenter votre bac une fois sur deux (ou moins) entre le 1/01/2023 et le 31/12/2023.

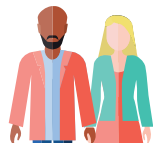
Les tarifs ménagers 2023 en 1 coup d'œil



1 personne

113 €

(avec ristourne incitative*)



2 personnes

173,20 €

(avec ristourne incitative*)



3 personnes et +

237 €

(avec ristourne incitative*)

*Pour obtenir la ristourne incitative (d'un montant de 10 €), il faut présenter à la collecte son bac d'ordures ménagères une fois sur deux (ou moins) entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre.

Que paie-t-on à travers sa redevance ?

1/ La mise à disposition des bacs et PAV

- Le coût et l'acheminement par les équipes du SMICTOM des bacs d'ordures ménagères et de tri sélectif ou le coût des points d'apports volontaires (PAV).
- Leur changement et réparation.

2/ La collecte en porte-à-porte

Le passage du camion-benne 1 fois par semaine pour les ordures ménagères et une 1 semaine sur 2 pour les emballages.

3/ La collecte des PAV

Le passage du camion grue 1 fois par semaine pour les PAV (verre, emballages, etc).

4/ L'accès aux déchèteries

Le dépôt des autres déchets (hors ordures ménagères et emballages).

5/ La valorisation des déchets

- Le transport des déchets (ordures ménagères et incinérables) vers l'usine d'incinération pour produire de l'électricité et le centre de tri (emballages, etc) pour recycler les matières premières (les charges sont supérieures aux recettes générées).
- La valorisation des autres déchets des déchèteries par des organismes agréés.

6/ Le fonctionnement de la collectivité

Le matériel et sa réparation, les énergies, équipements, locaux, équipes administratives et techniques, etc.

Nouvel habitant, changement de composition du foyer

Vous venez d'emménager sur l'une des communes du SMICTOM, vous déménagez, votre foyer compte un membre de plus ou de moins ? Rendez-vous sur www.valcobreizh.fr rubrique Mon Compte pour remplir le formulaire correspondant à votre situation.

Une difficulté ponctuelle de paiement ?

Vous habitez :

> la communauté de communes de la Bretagne romantique

Contactez le Trésor public de Dol-de-B. : 02 99 48 01 79

> la communauté de communes du Val d'Ille-Aubigné

Contactez le Trésor public de Fougères : 02 99 17 25 00

> la communauté de communes de Liffré Cormier Communauté

Contactez le Trésor public de Fougères : 02 99 17 25 00

> la communauté de communes de Saint-Méen-Montauban

Contactez le Trésor public de Montfort-sur-Meu :

02 99 09 61 11

> Romazy

Contactez le Trésor Public de Fougères : 02 99 17 25 00

Passez en prélèvement automatique !

Étalez le paiement de la redevance en 4 fois par an (mars, juin, septembre, décembre) sans frais. Démarches à effectuer sur www.valcobreizh.fr.

ORGANISATION DE LA COLLECTE DES DÉCHETS

Vos ordures ménagères (bacs à couvercle vert) sont collectées une fois par semaine et vos déchets recyclables (bacs à couvercle jaune) sont collectés une fois toutes les deux semaines. **Nous vous remercions de bien vouloir sortir votre bac la veille au soir du jour de collecte.**

Calendrier de collecte 2023

COMMUNES*	ORDURES MÉNAGÈRES	TRI SÉLECTIF	COMMUNES*	ORDURES MÉNAGÈRES	TRI SÉLECTIF
Andouillé-Neuville	MARDI	MERCREDI	Meillac	MARDI	LUNDI
Aubigné	MARDI	MERCREDI	Melesse	LUNDI	JEUDI
Bonnemain	LUNDI	LUNDI	Mesnil Roc'h	LUNDI	LUNDI
Cardroc	MARDI	JEUDI	Montreuil-le-Gast	JEUDI	MARDI
Chasné-sur-Illet	MERCREDI	MARDI	Montreuil-sur-Ille	MERCREDI	VENDREDI
Combourg	MARDI	LUNDI	Mouazé	VENDREDI	LUNDI
Cuguen	MERCREDI	LUNDI	Plesder	LUNDI	LUNDI
Dingé	MERCREDI	JEUDI	Pleugueneuc	LUNDI	JEUDI
Dourdain	MERCREDI	MERCREDI	Québriac	JEUDI	JEUDI
Ercé-près-Liffré	VENDREDI	MARDI	Romazy	LUNDI	MERCREDI
Feins	MERCREDI	JEUDI	St-Aubin d'Aubigné	JEUDI	LUNDI
Gahard	LUNDI	MERCREDI	St-Briec-des-Iffs	MERCREDI	JEUDI
Guipel	MERCREDI	VENDREDI	St-Domineuc	MARDI	JEUDI
Hédé-Bazouges	JEUDI	JEUDI	St-Germain-sur-Ille	JEUDI	MARDI
Irodouër	MARDI	VENDREDI	St-Gondran	MERCREDI	JEUDI
La Baussaine	MARDI	JEUDI	St-Léger-des-Prés	MERCREDI	LUNDI
La Bouëxière	MERCREDI	LUNDI	St-Médard-sur-Ille	MARDI	MARDI
La Chapelle-aux-Filtzméens	MARDI	LUNDI	St-Pern	MARDI	VENDREDI
La Mézière	MERCREDI	JEUDI	St-Symphorien	MERCREDI	JEUDI
Langouët	MERCREDI	JEUDI	St-Thual	MARDI	JEUDI
Lanrigan	MARDI	LUNDI	Tinténiac	JEUDI	JEUDI
Les Iffs	MERCREDI	JEUDI	Tréméheuc	MERCREDI	LUNDI
Liffré	MARDI	JEUDI	Tréverien	MARDI	JEUDI
Livré-sur-Changeon	MERCREDI	MERCREDI	Trimer	MARDI	JEUDI
Longaulnay	MARDI	VENDREDI	Vieux-Vy-sur-Couesnon	LUNDI	MERCREDI
Lourmais	MERCREDI	LUNDI	Vignoc	MERCREDI	JEUDI

Toutes les semaines
 Semaines paires
 Semaines impaires

* Des lieux-dits de certaines communes peuvent être collectés à d'autres jours que ceux indiqués ci-dessus.
 Détail sur www.valcobreizh.fr

Jours fériés

En cas de jour férié dans la semaine, les collectes sont décalées d'un jour à partir du jour férié et ce jusqu'au samedi.



FONCTIONNEMENT DES POINTS D'APPORT VOLONTAIRE

Les lotissements récents et bourgs peuvent être équipés de conteneurs enterrés, appelés points propreté.

Conteneurs ordures ménagères

Merci d'utiliser des sacs fermés. Pour ne pas bloquer l'ouverture, leur contenance maximale ne doit pas dépasser 60 litres.



Conteneurs tri sélectif

L'utilisation de sacs est strictement interdite. Les déchets sont à déposer en vrac dans le conteneur.



À JETER DANS LE BAC D'ORDURES MÉNAGÈRES



Couches, serviettes hygiéniques



Éponges



Stylos



Litières



Cotons



Maquillage



Blisters médicaments



Rasoirs jetables



Vaisselle cassée



Liste non-exhaustive. Certains déchets peuvent aller au compost (épluchures) ou dans un point de collecte (bouchons de liège).



LES FAUX-AMIS DES ORDURES MÉNAGÈRES :

- Bouteilles et contenants en verre - Piles
 - Seringues - Objets électroniques...



30% D'ORDURES MÉNAGÈRES EN MOINS GRÂCE AU COMPOSTAGE !

LE COMPOSTAGE, C'EST QUOI ?

Le compostage est un **processus naturel** qui permet de **valoriser les matières organiques** grâce à la présence de micro-organismes, d'oxygène et d'eau. Les déchets **se décomposent et se transforment en un produit fertilisant**, riche pour la terre et 100% naturel.

Pourquoi composter ?

Composter chez soi est un excellent moyen de réduire le volume de ses ordures ménagères : c'est **30% de déchets en moins** dans sa poubelle !

Actuellement, **60% des foyers** du territoire sont équipés d'un composteur et présentent ainsi leur bac moins souvent à la collecte. En équipant l'ensemble des foyers, cela permettrait de réduire les coûts liés à la collecte ainsi que notre impact environnemental.



Réserver un composteur avec le SMICTOM VALCOBREIZH

Vous habitez le territoire et vous souhaitez vous lancer dans le compostage ? Le SMICTOM VALCOBREIZH propose aux habitants du territoire (sur réservation préalable uniquement) des ventes de composteurs et lombricomposteurs à prix subventionnés.

Les modèles (bois)

- 150 L, 55cm x 55cm, idéal pour un foyer d'1 à 2 personnes,
- 400 L, 77 cm x 77 cm, idéal pour un foyer de 2 à 4 personnes,
- 600 L, 96 cm x 96 cm, idéal pour un foyer de plus de 4 personnes,
- **Lombricomposteur**, idéal pour un foyer en appartement.

DÉCHETS VERTS

40%



Appelés également «**matières azotées**».

- Epluchures - Agrumes - Restes
- Marc de café - Sachets de thé
- Coquilles d'œuf - Fleurs fanées
- Mauvaise herbe - Pain (enfoui)
- Tonte (limitée)

DÉCHETS BRUNS

60%



Appelés également «**matières carbonées**».

- Feuilles mortes - Paille
- Branchages de petite taille
- Carton non imprimé - Essuie tout



Réservation composteur : en ligne, sur l'espace «Mon compte», accessible sur www.valcobreizh.fr

Réservation lombricomposteur : prevention@valcobreizh.fr



LES FAUX-AMIS

DU COMPOSTAGE :

- Viande crue - Produits laitiers - Sacs « compostables » - Mauvaises herbes montées en graines



DANS LE BAC JAUNE, TOUS LES EMBALLAGES SE TRIENT !

EMBALLAGES PLASTIQUES



Bouteilles, bidons



Bouteilles d'huiles



Produits entretien



Tubes de dentifrice



Flacons de sauce



Gels douche, shampoings



Pots de yaourt, barquettes plastique



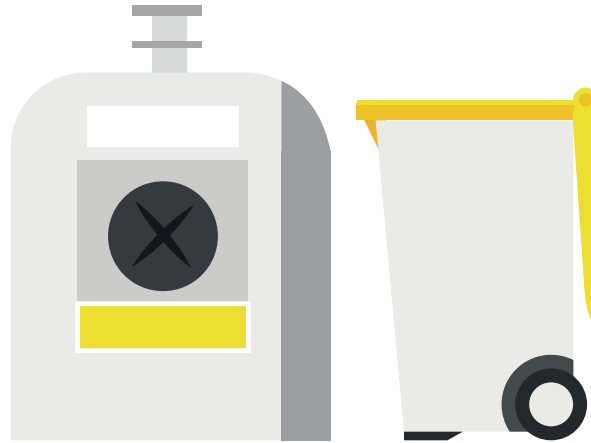
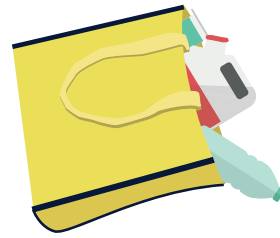
Barquettes en polystyrène



Sachets et sacs



Films, blisters



**EN VRAC, SANS SAC,
bien vidés, pas besoin
de les laver !**

EMBALLAGES MÉTALLIQUES



Aérosols



Canettes, conserves



Capsules, couvercles



Tubes

EMBALLAGES CARTONS



Briques alimentaires



Boîtes à pizza



Boîtes d'œufs



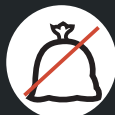
Contenants en carton



LES FAUX-AMIS
DU TRI SÉLECTIF :



Jouets



Sacs jaunes/
sacs poubelle



Couches



Gros cartons
bruns



Bouteilles
en verre



Objets
électroniques



DASRI
(seringues...)



Vêtements



Objets
en plastique



LE VERRE SE RECYCLE À L'INFINI !



ON PENSE AU BRUIT :
on évite de jeter du verre
entre 22 h et 6h

COLONNE VERRE

On enlève les couvercles/
bouchons avant de jeter !



Bouteilles
en verre



Bocaux
(cornichons...)



Petits
pots



Pots
(confiture...)



D'abord stocké sur le territoire du SMICTOM, le verre est ensuite acheminé vers une usine de recyclage pour y être broyé, refondu et transformé en nouveaux contenants.



LES FAUX-AMIS
DU VERRE :



Vaisselle cassée



Miroirs, vitres



Ampoules, néons

7 DÉCHÈTERIES RÉPARTIES

SUR LE TERRITOIRE

COMBOURG

Lundi : 14h-17h

Mardi : fermée

Mercredi : 9h-12h 14h-17h

Judi : 9h-12h 14h-17h

Vendredi : 9h-12h 14h-17h

Samedi : 9h-12h 14h-17h

Lieu-dit le Maroc,
35270 Combourg

LA BOUËXIÈRE

Lundi : 14h-17h

Mardi : fermée

Mercredi : fermée

Judi : 9h-12h 14h-17h

Vendredi : 9h-12h 14h-17h

Samedi : 9h-12h 14h-17h

Rue St-Martin,
35340 La Bouëxière

LIFFRÉ

Lundi : 9h-12h 14h-17h

Mardi : 9h-12h 14h-17h

Mercredi : 9h-12h 14h-17h

Judi : fermée

Vendredi : 9h-12h 14h-17h

Samedi : 9h-12h 14h-17h

Rue François Arago (ZA
de Beaugé) 35340 Liffré

MELESSE

Lundi : 14h-17h

Mardi : 9h-12h 14h-17h

Mercredi : 9h-12h 14h-17h

Judi : fermée

Vendredi : 9h-12h 14h-17h

Samedi : 9h-12h 14h-17h

Rue des Guimondières
35520 Melesse

MONTREUIL-SUR-ILLE

Lundi : 14h-17h

Mardi : fermée

Mercredi : 9h-12h 14h-17h

Judi : 9h-12h 14h-17h

Vendredi : 9h-12h 14h-17h

Samedi : 9h-12h 14h-17h

Rue de la Marchandière
35440 Montreuil-sur-Ille

TINTÉNIAC

Lundi : 14h-17h

Mardi : 9h-12h 14h-17h

Mercredi : 9h-12h 14h-17h

Judi : fermée

Vendredi : 9h-12h 14h-17h

Samedi : 9h-12h 14h-17h

5, la Lande
35190 Tinténac

St-Aubin-d'Aubigné : fermée pour travaux jusqu'à l'automne 2023

Lieu-dit Le Bois de Chinsève
35250 St-Aubin-d'Aubigné

Les déchèteries sont fermées les dimanches et jours fériés.
Fermeture à 18h entre le 1^{er} avril et le 31 octobre.



BIEN TRIER, C'EST AUSSI DANS LES 7 DÉCHÈTERIES!

COMMENT BIEN PRÉPARER SA VENUE ?

Vérifiez bien les jours et horaires d'ouverture de la déchèterie. Fiez-vous uniquement aux horaires indiqués sur notre site Internet : www.valcobreizh.fr.

Si vos déchets sont lourds ou encombrants, faites vous accompagner. Les agents de déchèterie n'ont aucune obligation de vous aider à décharger. Sur place, n'hésitez pas, en cas de doute, à demander conseil aux agents.

Organisez votre chargement avant de vous rendre en déchèterie. Vous aurez à déposer les déchets en fonction de leur type et catégorie. Pour faciliter votre dépôt et gagner du temps sur place, vérifiez que vos déchets sont acceptés en déchèterie (lire plus bas), triez-les par filière et optimisez votre déplacement en regroupant vos déchets en remplissant bien votre coffre et/ou remorque (à bâcher pour éviter les envois lors du trajet).

MAISON DU RÉEMPLOI



Livres



Cycles



Vaisselle



Équipements de sport



Mobilier



Jeux, jouets



CDs/DVDs



Petit mobilier



Décoration d'intérieur



Matériel de puériculture



Huiles de vidange



Huiles de friture



Peinture



Déchets diffus spécifiques



Écrans



Cartouches d'encre



Piles et accumulateurs



Batteries



Ampoules



Petits appareils électroménagers



Gros appareils électroménagers

QUELS DÉCHETS DÉPOSER ?

AIRE DES VÉGÉTAUX



Branches, bûchettes



Tontes de pelouse



Végétaux en mélange

QUAI DES MATÉRIAUX



Cartons



Bois



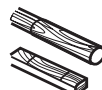
Incinérables



Polystyrène



Métaux



Bois traités/peints

CELLULES DES GRAVATS



Gravats recyclables



Déblais/gravats



Plâtre et plaques de plâtre



Ameublement



Déchets enfouis

Les entreprises spécialisées

Les médicaments, les aiguilles, les seringues et tout autre déchet d'activité de soins sont à déposer dans les pharmacies partenaires.

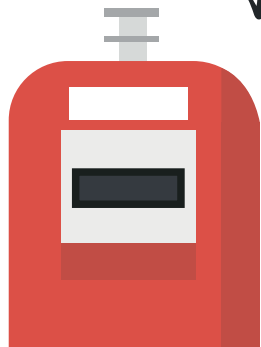
L'amiante, les pneus sont à déposer auprès des distributeurs ou d'entreprises spécialisées.



**LES FAUX-AMIS
EN DÉCHÈTERIE :**

- Ordures ménagères - Tri sélectif - Déchets d'activités de soins (DASRI) - Bouteilles de gaz - Pneumatiques - Extincteurs - Amiante - Produits radioactifs - Médicaments - Explosifs - Souches

JOURNAL DEVIENDRA ISOLANT



COLONNE
JOURNAL

Déposez ici
exclusivement
vos journaux !

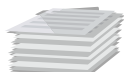
Déposer ici vos journaux, c'est soutenir les projets de votre école ! Le SMICTOM reverse 70 € par tonne de journaux collectés aux associations de parents d'élèves partenaires. Grâce à la collecte séparée, les journaux seront transformés en isolant (thermique ou acoustique) écologique.

PAPIER REDEVIENDRA PAPIER

COLONNE
PAPIER



Magazines



Feuilles papier



Enveloppes



Livres, annuaires,
catalogues



Cahiers,
bloc-notes

Le SMICTOM reverse 40 € par tonne de papiers aux associations de parents d'élèves partenaires. Ils seront recyclés pour redevenir du papier.



Faux-amis : cartons, papier-cadeaux, papiers souillés, photos, films plastique, etc.

LA FOIRE

AUX QUESTIONS



Mon bac n'a pas été collecté, pourquoi ?

Plusieurs réponses :

- vous avez présenté votre bac trop tard ? Rentrez-le et présentez-le lors de la prochaine collecte. Il est préférable de le sortir la veille au soir.
- en lien avec la ristourne incitative, votre bac est équipé d'une puce qui compte les levées. Lorsqu'elle est défectueuse, le bac ne peut être collecté. Contactez le SMICTOM.
- la non-collecte peut être liée à un incident de service, retard, oubli ou panne, contactez le SMICTOM.

Mon bac est endommagé, que faire ?

Rendez-vous sur www.valcobreizh.fr (sur la page d'accueil, cliquez sur «Bac cassé ou disparu : les démarches»). Un agent interviendra à votre domicile. Nous vous demanderons de laisser le bac visible et accessible.

J'ai une réclamation sur ma redevance, comment faire ?

Rendez-vous sur www.valcobreizh.fr. Remplissez le formulaire de réclamation. Il est possible aussi de se déplacer à l'accueil du SMICTOM aux heures d'ouverture.

Mon lotissement est en cours de construction, comment s'organise la collecte ?

Plusieurs cas de figure :

- **Les foyers sont équipés de bacs individuels ou collectifs**
Tant que la voirie n'est pas achevée, le SMICTOM met à disposition des bacs collectifs dits «temporaires» placés à l'entrée du lotissement. Lorsque la voirie définitive est achevée et que le SMICTOM a reçu l'autorisation de circuler, un courrier est adressé aux usagers les informant de la mise en place des bacs individuels et la localisation des points de collecte avec une date d'intervention. Cependant, il se peut que la configuration des lieux ne permette pas l'équipement en bacs individuels. Dans ce cas, le lotissement reste doté en bacs collectifs «permanents».
- **Le lotissement sera équipé de points d'apport volontaire**
Des bacs collectifs sont disposés aux entrées du lotissement dans l'attente de la mise en service des points d'apport volontaire.

J'ai emménagé en cours d'année, comment sera calculée ma redevance ?

Dès votre arrivée, vous devez vous enregistrer auprès du SMICTOM depuis la page d'accueil du site Internet (rubrique «Mon compte» ou «Nouvel arrivant : les démarches»). Si vous arrivez en cours de trimestre, la facturation commence au 1^{er} jour du trimestre suivant.

Vous déménagez ? Tout trimestre commencé est dû.

Pour bénéficier de la ristourne sur votre redevance de l'année en cours, il faut être présent dans le logement au 1^{er} janvier au 31 décembre de l'année précédente et avoir eu 26 levées ou moins sur toute l'année.



Pour consulter le reste de la foire aux questions : www.valcobreizh.fr

